



La Chaux-de-Fonds 2020-2024 : Une ville en mutation

Programme de législature du Conseil communal
Mai 2021

SOMMAIRE

Introduction	3
Une ville de culture et de patrimoine vivant	5
Capitale culturelle	5
Culture institutionnelle	5
Culture alternative	6
Patrimoine accessible et valorisé	6
Accords de positionnement stratégique	7
Une ville durable aux espaces publics pour tous	8
Espaces piétonniers et mobilité douce	8
Quartiers et habitabilité	9
Parcs et places de jeux	12
Plan de gestion durable des espaces verts	13
Une ville au commerce local et aux établissements publics valorisés	14
Des espaces publics favorables au commerce local	14
Valorisation des établissements publics au bénéfice d’une terrasse	14
Valorisation du commerce local de bouche	15
Développement de la carte Abeille	15
Une ville qui se construit sur la ville	16
Du quartier Le Corbusier à la Fiaz	16
Une ville engagée pour des énergies durables	17
Développement du chauffage à distance	17
Développement des panneaux solaires	17
Rénovation durable des bâtiments communaux	17
Une ville aux infrastructures sportives modernisées	20
Centre de glace cantonal des Mélèzes	20
Plan directeur de La Charrière	20
Une ville proche de ses entreprises	21
Liens forts et dynamiques avec les acteurs économiques	21
Valorisation du réseau de sous-traitance	21
Une ville aux finances marquées par des recettes nouvelles, durables et justes	22
Compensations pour surcharges géo-topographiques	22
Participation de l’État au financement des institutions et manifestations, notamment culturelles, d’importance cantonale ou extra-cantonale	23
Fiscalité écologique	23
Une ville ouverte, transparente et communicante	25
Communication et promotion	25
En direct du Conseil général	25
Un mensuel de la Ville dans toutes les boîtes aux lettres	25
Rayonnement intérieur et extérieur	25
Une ville à l’administration facilitatrice et bienveillante	26
Accueil de qualité et accompagnement dynamique des projets et impulsions privés	26
Fidélisation des collaborateurs	26
Intégration des diversités et des projets citoyens	26
Accompagnement des familles et des dynamiques locales	27



La Chaux-de-Fonds 2020-2024 : Une ville en mutation

«Le changement ne viendra pas si nous attendons une autre personne ou une autre fois. Nous sommes ceux que nous attendions. Nous sommes le changement que nous recherchons».

Barack Obama

Introduction

Dans un contexte difficile de crises sanitaire, économique, financière, démographique et sociétale, le Conseil communal estime qu'il est nécessaire, plus que jamais, de regarder loin, au-delà même de la présente législature, afin d'engager demain la ville sur la voie qui fera sa prospérité, son attractivité et le bien-être de ses citoyen.ne.s. Aussi, il apparaît que la responsabilité de tout un chacun est de penser notre ville à l'horizon 2035. Ces quinze prochaines années sont celles qui, potentiellement, nous séparent d'une forme de révolution dans le positionnement de notre cité.

En effet, en 2035, auront été réalisés les axes de communication orientant tout le territoire neuchâtelois sur un axe sud – nord, soit Berne – Paris, et redéfinissant ainsi les perspectives de La Chaux-de-Fonds, et plus largement des Montagnes neuchâteloises. La Chaux-de-Fonds deviendra alors la capitale du massif jurassien sur le plateau suisse. Ce désenclavement, la ville le devra à l'évitement est par la H18 (horizon 2026), à l'évitement ouest par la H20 (horizon 2030) et à la ligne ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (horizon 2035). Ces trois réalisations représentent des investissements chiffrés à près de CHF 2,2 milliards.

Parallèlement aux axes de communication, des investissements extrêmement importants (de l'ordre de CHF 400 à 500 millions) sont prévus par des investisseurs privés ou parapublics, par le Canton et par la Ville, contribuant à générer une nouvelle dynamique. Vadec aura doublé son usine d'incinération permettant un développement majeur du chauffage à distance, Viteos aura construit son site unique, l'Îlot A aura accueilli le complexe hôtelier et d'habitations «Charles», le Canton aura construit un centre administratif sur les Docks; toujours sur les Docks, un centre d'archives cantonal et communal aura vu le jour, le réseau de fibre optique aura été renouvelé et étendu sur pratiquement l'intégralité du territoire, le Grand-Pont aura été reconstruit, la Ville aura rénové la patinoire double des Mélèzes qui deviendra le site de glace cantonal, un Musée d'histoire naturelle aura ouvert ses portes au Bois du Petit-Château, les Anciens abattoirs seront devenus un centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale, le centre-ville aura été requalifié avec, en son cœur, la zone piétonne du Marché et la capitale culturelle suisse aura placé notre cité à la pointe des villes suisses dans les domaines artistiques.

Au-delà des deux à trois milliards de francs qui auront été ainsi investis dans un espace régional dont notre ville est le centre, le repositionnement géographique par les axes de communication est une chance unique de repositionnement stratégique notamment sur les plans économique et sociétal. Cela dit, cette opportunité, pour qu'elle soit saisie, a des exigences fortes d'attractivité afin que la ville soit reconnue mieux qu'aujourd'hui comme un lieu où il fait bon vivre, inscrit dans la durabilité, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Si ensemble nous sommes capables de prendre nos responsabilités, La Chaux-de-Fonds sera, en 2035, une ville moderne, la «place où il faut être»,

alternative, décalée, au cœur des mouvements et des dynamiques qui font une société.

Le travail à accomplir est conséquent. Il nécessitera des autorités politiques comme des citoyen.ne.s la capacité de résilience dont l'histoire de notre ville est marquée, mais aussi le courage de l'ambition et du changement, en veillant à la modestie des moyens propres à engager. Le programme qui vous est présenté vous invite à découvrir les mesures et projets concrets qu'entend mener le Conseil communal au cours de cette législature afin d'insuffler à la ville le dynamisme nécessaire pour tendre vers une forme de renouveau.



Une ville de culture et de patrimoine vivant

Capitale culturelle

Que ce soit pour les passionné.e.s d'histoire, les admirateur.trice.s de la nature, les amateur.trice.s d'art, les musicien.ne.s en herbe ou encore les friand.e.s de spectacles et festivals, la ville de La Chaux-de-Fonds se distingue par une offre culturelle et de loisirs extrêmement riche, bénéficiant d'une densité, d'un foisonnement d'acteurs culturels dans nombre de domaines, ainsi que d'institutions d'une qualité exceptionnelle. La ville apparaît ainsi en soi comme une capitale culturelle en puissance. Le Conseil communal souhaite valoriser davantage encore cet atout en initiant des démarches et des projets afin de tendre à une montée en puissance de la mise en valeur culturelle.

Dans cet objectif, il ambitionne de promouvoir l'émulation et l'effervescence culturelle, d'encourager la création artistique et de favoriser les interactions en instituant un événement culturel qui pourrait avoir un retentissement national. Ainsi, une manifestation de grande envergure sera organisée, qui présentera un programme cohérent d'événements culturels et festifs variés, allant de la culture populaire à la création contemporaine et de la culture institutionnelle à la création alternative. L'instauration d'un tel événement pourra également fournir l'occasion de contribuer par la culture au développement de la ville, de sa notoriété et de son rayonnement, de stimuler l'économie locale et de renforcer l'attachement des habitants à leur cité.

Culture institutionnelle

En parallèle aux efforts visant à favoriser la culture institutionnelle et dans une volonté d'entretenir un patrimoine architectural de grande qualité, afin que le bâtiment soit à la hauteur des œuvres qu'il abrite, le Conseil communal procédera à la rénovation de l'enveloppe du Musée international d'horlogerie prochainement classé et protégé par le Canton. À cette occasion, il entend renforcer les liens entre les trois musées du parc, y compris sur le plan constructif.

En effet, le Musée international d'horlogerie devra subir une intervention conséquente pour renouveler l'épanouissement du bâtiment, ce qui nécessitera de «soulever le tapis» du parc. Le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux importants afin d'étudier l'opportunité d'un rapprochement physique entre le Musée d'histoire et le Musée international d'horlogerie par une liaison souterraine. En outre, le parc devra naturellement être reconstruit et réaménagé après travaux. Cela pourrait se traduire par l'aménagement d'un café et d'une boutique communs aux trois musées et profitables à l'ensemble du parc. Une requalification du parc des Musées (avec fermeture nocturne du parc pour protéger les bâtiments et les œuvres d'art), un regroupement physique des administrations ainsi que l'éventuelle mutualisation des salles d'exposition seront également étudiés.



Il s'agira également de poursuivre les négociations avec le Canton afin que le Musée international d'horlogerie soit enfin reconnu d'importance cantonale et nationale par celui-ci et qu'un subventionnement conséquent puisse être accordé pour son entretien, sa protection et la mise en valeur de ses collections à long terme en conformité avec la nouvelle Loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC).

Culture alternative

Deux projets phares en phase de développement marqueront la montée en puissance de la culture alternative dans notre ville. D'une part, la création du Centre de création helvétique des arts de rue (CCHAR), qui s'établira à La Chaux-de-Fonds et aura pour objectif d'accompagner administrativement des projets, mais aussi d'accueillir des artistes afin de leur permettre de développer une création et de la confronter au public, tout en leur proposant un lieu de représentation adapté à leurs besoins. Le CCHAR, soutenu par les Accords de positionnement stratégique (APS) qui unissent les régions au canton, deviendra sans aucun doute un centre de compétences national appelé à rayonner sur l'ensemble du pays.



D'autre part, le Conseil communal entreprendra des démarches afin de créer une ou plusieurs Maisons de la culture, des arts et des artistes (le nom doit encore être défini), qui se voudraient un ou des lieux d'échanges et de dynamisme culturels, en attribuant plusieurs logements à des ateliers et des appartements de résidence d'artistes. Les bâtiments communaux de la rue Numa-Droz pourraient se prêter parfaitement à ce processus, car ils sont constitués d'appartements ouvriers plus petits que la moyenne et, en regard de la détente du marché du logement, plus difficiles à louer. L'idée serait de dédier l'entier d'un bâtiment à la culture et aux artistes afin de favoriser l'effervescence et l'émulation culturelles, ceci sous l'égide d'une association garante de la bonne gestion du projet.

Patrimoine accessible et valorisé

Il existe en ville nombre de lieux en principe non accessibles mais qui fascinent le public. Certains ont notamment pu être visités au cours des festivités du 10^e anniversaire de l'inscription de l'Urbanisme horloger sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Au cours de cette législature, le Conseil communal entend planifier et organiser la mise en valeur de ces lieux insolites.

D'une part, le Conseil communal ambitionne de créer un centre d'interprétation du savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, classé sur la liste du patrimoine mondial immatériel par l'UNESCO depuis décembre 2020. Ce centre sera installé dans un appartement situé en face de l'Atelier oublié de la rue du Progrès 68. La muséographie résolument moderne, soit tournée vers l'expérience individuelle, permettra de visiter de manière indépendante le centre et ensuite de pénétrer dans l'Atelier oublié.

D'autre part, le Conseil communal envisage de rendre accessibles au public plusieurs lieux d'exception sur un modèle identique, à savoir l'Appartement Art nouveau de la rue du Doubs 32 (lequel serait valorisé par l'aménagement d'une exposition dans l'ancien atelier);



l'Appartement Sandoz et son papier peint, mais aussi et en particulier le Jardin d'Amélie partiellement reconstitué (véritable jardin d'acclimatation qui voyait sous nos latitudes fleurir pas moins de 300 espèces végétales, dont certaines exotiques); l'Ancien Manège et la Maison Blanche devront naturellement faire partie du projet d'une manière ou d'une autre, comme peut-être un jour le Grand Temple, la Synagogue, la villa Fallet, la villa Gallet et la villa Turque, voire l'un ou l'autre bâtiment nouveau susceptible d'entrer en résonance avec l'œuvre du Corbusier.

La visite de ces objets emblématiques de notre patrimoine s'inscrira dans un parcours guidé destiné au public qui pourra ainsi sillonner non seulement le plan en damier et plus globalement l'urbanisme horloger, mais aussi pénétrer les lieux qui témoignent encore aujourd'hui de l'édification de la Métropole horlogère.

Accords de positionnement stratégique

Les quatre associations régionales neuchâteloises, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et le Canton de Neuchâtel ont ratifié quatre APS. D'essence politique, les APS identifient les atouts majeurs et définissent les objectifs de développement des quatre grandes régions du canton : Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers. Les APS viennent en appui de nombreux projets, en particulier comme un outil facilitateur pour l'obtention d'aides financières dans le cadre du crédit d'impulsion voté par le Grand Conseil en 2019 et par la Nouvelle politique régionale (NPR). Les APS, ratifiés par toutes les parties, témoignent ainsi de la reconnaissance par les uns et les autres des atouts et spécificités de chaque région.

La Région des Montagnes neuchâteloises s'est définie sous le slogan «Espaces de liberté et de création», faisant à la fois allusion à la culture et à l'économie, ainsi qu'à la concentration urbaine et aux grands paysages. Plusieurs projets chaux-de-fonniers ont déjà pu bénéficier directement de ces accords ou en bénéficieront prochainement : le Musée d'histoire naturelle, le CCHAR, les anniversaires de l'inscription de l'Urbanisme horloger au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Biennale du patrimoine horloger, ... Le Conseil communal souhaite continuer de s'appuyer sur cet outil dans la perspective du renforcement de son image culturelle, mais également dans la perspective de la valorisation du lien qui unit celle-ci à l'économie et singulièrement à l'industrie horlogère.



Une ville durable aux espaces publics pour tous

Espaces piétonniers et mobilité douce

Le Conseil communal, dans la perspective de l'attractivité de notre ville par sa qualité de vie, entend mettre un accent particulier sur des espaces urbains mieux partagés au profit de tous. Désormais, les piétons et les cycles doivent être prioritaires dans la requalification et la rénovation des espaces publics. Il apparaît de plus en plus évident, et les exemples sont légion, qu'il est indispensable pour connaître le succès commercial, touristique, démographique et en termes d'image, de créer des espaces qualitatifs de convivialité, de rencontres, de sécurité et de sérénité. Ce dont de toute évidence notre ville manque cruellement.

Aussi, le Conseil communal entend enfin doter le centre-ville d'une zone piétonne sur et autour de la Place du Marché. L'espace piétonnier chaux-de-fonnier restera modeste et accessible. Il s'étendra de la Place des Six-Pompes à la rue du Modulor en passant par la Place du Marché, la Place de la Carmagnole, la Place Espacité et la rue du Cygne. Le projet fera l'objet d'un véritable travail participatif accompagné par une commission ad hoc.

Parallèlement, les transversales nord-sud seront requalifiées afin d'utiliser rationnellement l'espace disponible. Elles seront dotées de bandes cyclables, de trottoirs plus larges, de passages piétons répondant aux normes

de sécurité et d'arborisation, sans nuire à la fluidité du trafic sur les axes collecteurs. Durant la législature, l'axe des musées reliant le parvis du Musée des Beaux-Arts au Bois du Petit-Château par les rues du Casino et du Docteur-Coullery sera ainsi requalifié. Idem, par étapes, pour les rues de Pouillerel et des Armes-Réunies. La rue du Balancier suivra un peu plus tard.

Par ailleurs, des réflexions seront menées pour améliorer les axes est-ouest. Le Conseil communal devra répondre à une motion et un postulat pendants portant sur la rue du Progrès. Il souhaite de même mener des réflexions sur l'autre rue adjacente à la collectrice importante qu'est la rue Numa-Droz, soit la rue de la Paix.

En outre, il s'agira de planifier la requalification de l'Avenue Léopod-Robert dont l'artère nord doit être entretenue. Il s'agit d'un enjeu majeur qui consiste à redonner du lustre et de la consistance à l'artère emblématique de notre ville qui souffre dans son dynamisme actuel de sa typologie digne des années quatre-vingts.

Ces réaménagements d'espaces publics s'accompagneront systématiquement d'une réflexion pour compléter le réseau cyclable et pour planter, partout où cela est possible, des arbres et de la végétation susceptibles d'embellir l'espace public et d'atténuer l'impact urbain des changements climatiques. En outre, il est à noter que tous ces projets, ajoutés au désir d'entretenir au mieux le patrimoine existant, ne pourront pas tous

voir le jour durant la présente législature, mais, durant ces quatre prochaines années, le Conseil communal souhaite mener les études aussi loin que possible afin de générer durablement une dynamique du changement synonyme de qualité de vie et de responsabilité sociétale.

Quartiers et habitabilité

Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des zones 30, lesquelles seront amenées à couvrir presque l'entier du territoire communal. Celles-ci seront rythmées de respirations par l'intégration de zones de rencontre ou de zones piétonnes. En 2021, au cœur de la future poche 30 entre la Place du Marché et Numa-Droz, en collaboration avec plusieurs acteurs du quartier, ce sont les rues du Coq et du Premier-Mars qui seront aménagées en zones de rencontre et piétonnes. Sur cet exemple, le Conseil communal prévoit d'appeler par la suite les quartiers qui le souhaitent à postuler pour qu'une telle démarche soit entreprise en leur sein. Ce calme nouveau amené aux quartiers promet d'être un facteur important d'attractivité, notamment du très dense et emblématique plan en damier qui tend à perdre des habitants au profit de quartiers périphériques plus tranquilles.

En ce qui concerne les nouveaux quartiers qui se développeront, notamment du côté de la Fiaz, le Conseil communal entend favoriser les éco-quartiers. Étant donné que le terme n'a pas de définition unanimement reconnue, il est nécessaire de préciser le sens que le Conseil communal lui donne. À ses yeux, un éco-quartier s'intègre dans le tissu urbain et s'inscrit dans une coordination entre urbanisation et mobilité. C'est un quartier dense, marqué par la mixité fonctionnelle, desservi de manière performante par les transports publics et faisant une large place à la mobilité douce. Évidemment, un éco-quartier vise aussi à réduire la consommation d'énergie et à minimiser son empreinte écologique.





Parcs et places de jeux

La Chaux-de-Fonds dénombre plusieurs dizaines de parcs et places de jeux, qui sont autant de zones de détente, que l'on peut apprécier seul ou en famille. Les nouveaux quartiers de la ville sont bien aménagés, mais plusieurs places de jeux sont aujourd'hui désuètes et nécessitent un rafraîchissement tant sur le plan esthétique que ludique. Ainsi, dans la poursuite du travail déjà réalisé pour la rénovation de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château, le Conseil communal souhaite raviver et réaménager les places de jeux de la ville afin de les rendre plus attractives et qualitatives, en commençant en priorité par celles situées à proximité du centre-ville, comme la Place des Lilas ou la Place Courtil-du-Sautier.

En parallèle, le Conseil communal mène des réflexions afin de mettre davantage en valeur les atouts de notre

climat, en particulier l'hiver. Dans ce cadre, des analyses seront effectuées afin de créer ou développer des espaces de loisirs hivernaux, par exemple en gardant quelques rues blanches et exemptes de circulation routière, et afin de promouvoir des manifestations en lien avec les sports d'hiver. Un projet de course de relais de ski nordique en nocturne, suivi le lendemain par «un slow up des fondeurs», autour de la berne centrale du Pod est ainsi envisagé par des services de la ville.



Plan de gestion durable des espaces verts

Tout.e citoyen.ne chaux-de-fonnier.ière ne manquera pas de relever comme il est agréable de vivre dans une ville aussi proche de la nature, où quelques minutes seulement nous séparent des espaces verdoyants, et ce quel que soit le quartier où l'on habite. La Chaux-de-Fonds est par excellence La ville à la campagne, il est temps que ce vieux slogan s'impose également comme une évidence à l'intérieur même de la cité !



Le Conseil communal souhaite d'une part accroître la végétalisation et l'arborisation des rues lors de leur requalification. D'autre part, il souhaite mettre davantage en valeur les espaces verts de la ville, dans une perspective à la fois environnementale et esthétique, grâce à un embellissement de certains espaces verts laissés en prairies et dont la fauche serait limitée à une ou deux fois par année. L'aménagement des espaces végétalisés favorisera notamment un retour de la biodiversité tout en créant un lieu de vie agréable. En effet, la conception d'espaces verts accueillants et adaptés dynamisera la vie des quartiers en offrant aux riverains des lieux propices à l'épanouissement des enfants et des familles, à la promenade, à la rencontre et aux échanges permettant de tisser des liens. Il pourrait également être envisagé d'y associer un aspect plus pédagogique par l'aménagement, par exemple, d'hôtels à insectes et autres refuges, qui sont un moyen de sensibiliser petits et grands à l'importance de préserver leur environnement. C'est dans ce cadre-là qu'un travail important est en cours avec plusieurs associations afin de développer des jardins communautaires, notamment sur le site du Paddock. Un autre projet d'Espace nature alliant le jeu au développement durable (à même de renforcer les liens entre le collège des Forges et les habitants du quartier) est également en phase de construction.

À noter encore que, dans la même perspective, le cimetière sera embelli grâce à une végétalisation contrôlée des espaces entre et autour des tombes. La végétalisation, par un choix judicieux de plantes à semer, permettra de lutter plus efficacement contre les plantes invasives et indésirables tout en renforçant l'aspect soigné et esthétique du cimetière. Son atmosphère générale sera ainsi plus naturelle et plus proche d'un parc public offrant à la population un espace de recueillement de qualité.

Une ville au commerce local et aux établissements publics valorisés

Des espaces publics favorables au commerce local

Toute ville moderne bénéficie d'un espace central sécurisé de belle qualité urbanistique qui est un lieu sans affectation fonctionnelle permanente et qui, de par sa nature, joue un rôle d'attraction citoyenne. C'est là que les terrasses s'étendent généreusement, c'est là que l'on se rend pour passer des moments de détente et de partage ou pour fréquenter les commerces et établissements publics adjacents. Un tel espace s'inscrit dans une aspiration forte des populations urbaines répondant à l'effervescence de notre société, c'est-à-dire la quiétude des lieux, l'opportunité des rencontres et une manière nouvelle de consommer, plus locale et plus durable. Cette dernière, par adéquation, tend à s'inscrire dans des aménagements qui lui correspondent. Les consommateurs urbains de centre-ville cherchent les produits locaux, dont tout le parcours est respectueux des êtres et de l'environnement, dont

le conditionnement est durable et simplifié. En d'autres termes, le Conseil communal entend favoriser le commerce local et les établissements publics de centre-ville en développant des espaces publics de grande qualité tout en veillant à leur accessibilité; dans cette perspective une étape importante sera franchie avec la requalification de la Place du Marché.

Valorisation des établissements publics au bénéfice d'une terrasse

L'interaction entre l'espace public et l'activité privée des restaurateurs génère naturellement une forte attractivité. Le Conseil communal entend de fait favoriser tant que faire se peut l'emprise des terrasses sur le domaine public en acceptant des périmètres plus vastes, en tolérant des ouvertures plus rapides en saison que la fin des mesures hivernales et en accompagnant ceux qui le souhaitent dans leur projet de développement de terrasses d'hiver.

Valorisation du commerce local de bouche

Parmi le commerce local de notre ville, force est de constater la prédominance du commerce de bouche, à tel point qu'il est aujourd'hui un atout majeur de notre ville. Bien connu des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonnières, il mérite d'être davantage mis en valeur à l'extérieur. En effet, nous disposons d'un pôle d'excellence en la matière par une grande concentration de commerces indépendants qui proposent des produits régionaux d'une qualité souvent exceptionnelle. De fait, le Conseil communal étudiera le moyen de valoriser ces commerces en vue d'augmenter leur notoriété, par exemple par un soutien dans l'organisation d'événements ponctuels susceptibles d'attirer des visiteurs des régions voisines.

Développement de la carte Abeille

La monnaie locale chaux-de-fonnière, lancée sur le marché le 1er décembre 2019, est une grande réussite. En effet, le montant total chargé en Abeille a désormais dépassé le seuil du CHF 1,5 million ! Au vu du succès rencontré, la Ville entend développer le concept de l'Abeille dans le sens de la multifonction, afin que la monnaie locale puisse être utilisée pour d'autres prestations. On pense notamment à l'achat de billets d'entrée pour les établissements culturels et sportifs de la ville, mais d'autres utilisations peuvent encore être imaginées. En outre, la possibilité de développer une forme de «e-Abeille» sera également étudiée. Dans tous les cas, l'évolution du système se fera naturellement en collaboration avec les partenaires, notamment l'Association du Commerce indépendant de détail (CID).



Une ville qui se construit sur la ville

Du quartier Le Corbusier à la Fiaz

Du quartier Le Corbusier à la Fiaz, un pan entier de la ville est appelé à se développer : de la Place de la Gare jusqu'à l'ancienne scierie des éplatures, en passant par le complexe «Charles», par les anciens moulins, par les Docks et par les Anciens abattoirs, une ville moderne est appelée à se construire sur les friches de la ville ancienne. Ce développement ne concernera que partiellement la présente législature puisqu'il s'étendra sur au moins 15 ans. En outre, il sera conditionné à une attractivité résidentielle et économique retrouvée.

Docks (où seront installés le Centre d'archives et un site de l'administration cantonale) sera à l'étude, tout comme une liaison favorable à la mobilité douce le long de la rue du Commerce, entre les ascenseurs de la Gare et les Anciens abattoirs. Dans le parc de ceux-ci, un cheminement qualitatif mènera à la Gare des Forges.

Le Grand-Pont se trouve au milieu de ce développement. Son remplacement sera l'occasion de créer un trait d'union entre le chemin des rencontres et la future voie de mobilité douce de la rue du Commerce. Il s'agit donc de concevoir un ouvrage dont une large part doit

être réservée à la mobilité douce, traitée comme promenade offrant des points de vue sur la ville. Un tel espace, exactement situé entre deux gares et à mi-chemin entre les musées et le site des Anciens abattoirs (Quartier Général) pourrait même être l'occasion d'expositions ou d'animations temporaires. Un autre trait d'union entre le chemin des rencontres et la rue du Commerce pourrait se faire entre le musée paysan et le futur quartier de la scierie des Éplatures, de manière à créer une boucle attractive pour la déambulation piétonne ou cycliste.

Un des objectifs sera de parvenir à étirer le tissu urbain en

évitant une prolifération des commerces à cet endroit et en favorisant les activités tertiaires. En tant que planificateur et propriétaire des deux pôles, à savoir l'îlot A et le périmètre de l'ancienne scierie des Éplatures, ainsi que du vaste espace entourant les Anciens abattoirs, la Ville aura de ce point de vue un rôle clé à jouer.

Le Conseil communal y voit pour le futur un quartier moderne, durable, agréable à vivre et à fréquenter, relié de part en part par de la mobilité douce – notamment le long du chemin des rencontres – sans voitures et sans stationnement en surface. Un itinéraire semi-privé traversant les voies de chemin de fer par une passerelle, reliant le centre commercial des Entilles aux



Une ville engagée pour des énergies durables

Développement du chauffage à distance

Le doublement de l'usine Vadec à l'horizon 2027 permettra un développement majeur du chauffage à distance. Dans cette perspective, la ville de La Chaux-de-Fonds pourra entamer une transition énergétique vers des énergies renouvelables et écologiques. Un projet d'envergure allant dans ce sens est d'ores et déjà planifié par le Conseil communal dans le cadre de la rénovation du site des Mélèzes.

Développement des panneaux solaires

Le Conseil communal entend mener des réflexions sur les possibilités nouvelles d'intégration de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toitures en ville de La Chaux-de-Fonds dans le périmètre UNESCO. En outre, la Ville poursuivra ses efforts selon le principe de pose systématique de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques lors des réfections de toitures sur

les bâtiments publics tant du patrimoine administratif que financier. Si l'occasion se présente, elle ne manquera pas d'accompagner la constitution d'une coopérative solaire, comme cela s'est déjà fait à Neuchâtel.

Rénovation durable des bâtiments communaux

Toujours dans une perspective écologique, le Conseil communal entend poursuivre la rénovation des immeubles communaux, dans le respect des normes actuelles, avec pour objectif notamment la diminution de la consommation énergétique des bâtiments, la modernisation de leur usage et l'amélioration du confort des utilisateurs. En donnant l'impulsion à des actions de rénovations durables et énergétiques de son patrimoine, le Conseil communal a l'opportunité de s'engager dans une démarche exemplaire en vue de réduire l'empreinte environnementale de la ville.





Une ville aux infrastructures sportives modernisées

Centre de glace cantonal des Mélèzes

Une étude pour la rénovation du complexe sportif de la patinoire des Mélèzes en y intégrant une centrale énergétique répondant à un concept modèle est en cours de réalisation. Grâce à ses deux patinoires homologuées, utilisables toute l'année par les clubs sportifs et la population, cette rénovation amènera le complexe des Mélèzes à devenir le principal centre de glace du canton.

Il sera doté d'une conception énergétique durable et moderne, à la pointe de la technologie, par un couplage du chauffage à distance et de centrales photovoltaïques d'une très grande importance. Une isolation des façades, peut-être revêtues de panneaux solaires, permettra en outre de diminuer significativement la consommation nécessaire à la production de la glace.

Préalablement, durant la législature, les travaux importants de rénovation auront été effectués sur la piscine des Mélèzes. Celle-ci, extrêmement appréciée par une population qui dépasse largement le cadre de notre ville, sera remise à neuf en respectant son caractère tout en y ajoutant quelques améliorations en termes de bassins et d'aménagements paysagers.

Plan directeur de La Charrière

Au cours des prochaines années, le centre sportif de la Charrière devra être entretenu et valorisé. Le Conseil communal entend élaborer durant la législature un plan directeur complet afin de permettre la requalification qualitative du site à moyenne échéance, en passant notamment par une rénovation profonde des tribunes et de la piste d'athlétisme.



Une ville proche de ses entreprises

Liens forts et dynamiques avec les acteurs économiques

Le soutien à l'économie et à son développement est un défi pour la nouvelle législature. Dans un contexte sanitaire tendu qui va occasionner une certaine fragilité du tissu économique et dans une tendance inquiétante de baisse démographique, il est plus que nécessaire de renforcer ce secteur pour qu'il puisse offrir un soutien solide à notre économie locale et ouvrir la possibilité de nouvelles implantations, tout en œuvrant à la domiciliation. Ainsi, le Conseil communal entend développer une structure vouée au renforcement de l'ancrage de l'économie locale et de l'attractivité économique. Il s'agira également de poursuivre le principe de stratégie foncière active en vue d'accroître la capacité de la Ville à répondre aux demandes des acteurs économiques. Les efforts du Canton visant à accroître la domiciliation des gens qui travaillent à La Chaux-de-Fonds seront également largement appuyés par la Ville.

Valorisation du réseau de sous-traitance

L'industrie horlogère de notre ville connaît un rayonnement international. Cette notoriété, nous la devons notamment aux nombreuses entreprises implantées à La Chaux-de-Fonds spécialisées dans la sous-traitance, qui produisent les composants de qualité indispensables non seulement à la confection de pièces horlogères d'exception, mais qui fournissent également les secteurs de la joaillerie, de la microtechnique ou encore des technologies médicales.

Le salon professionnel horloger Technical Watchmaker Show (TWS), qui a vu le jour en 2018, a pour objectif de mettre en valeur ce savoir-faire. Il offre une plateforme d'échange dynamique et accueillante permettant aux professionnels de s'y rencontrer, de faire des affaires, de créer des contacts et de faire valoir leurs compétences. Ce salon accueille des milliers de visiteurs.euses en provenance du monde entier, notamment d'Europe, des États-Unis et d'Asie. Le Conseil communal soutient le TWS depuis sa création et entend poursuivre cette collaboration, afin de permettre à ce nouveau salon de se développer et de rayonner de manière pérenne dans la Métropole horlogère.



Une ville aux finances marquées par des recettes nouvelles, durables et justes

Compensations pour surcharges géo-topographiques

Pour rappel, le Conseil communal a mandaté en 2019 une entreprise (Ecosys) afin de réaliser une étude en lien avec les compensations pour surcharges géo-topographiques. Il s'agissait dans un premier temps de connaître la pratique des autres cantons, de savoir s'il existe des bases légales pour contraindre l'État à verser une partie des CHF 23,3 millions en jeu au titre de charges supplémentaires liées à la géo-topographie. Dans un second temps, nous avons identifié les éléments justifiant le principe d'une rétrocession importante des CHF 23,3 millions aux communes au titre de la péréquation verticale des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques dans le canton de Neuchâtel.

En 2019, l'État a considéré que ce montant ne pouvait être restitué aux communes et était entré en matière sur une somme totale de CHF 1,5 million pour toutes les communes, et ce seulement pour les années 2020 et 2021.

Fort de ce constat, le Conseil communal est déterminé à mettre tout en œuvre pour que les coûts liés à la situation géographique des communes soient dûment reconnus au niveau cantonal, notamment dans le cadre de la péréquation intercommunale, au travers de compensations pour surcharges géo-topographiques.

Participation de l'État au financement des institutions et manifestations, notamment culturelles, d'importance cantonale ou extra-cantonale

Les négociations ouvertes il y a 20 ans par nos prédécesseurs en vue d'un subventionnement cantonal pour le Musée international d'horlogerie doivent impérativement aboutir durant cette législature.

Des participations de l'État au financement de manifestations d'importance comme La Plage des Six Pompes ou La Trotteuse-Tissot pourront également être discutées, de même que pour le Collège musical, dont le financement, selon un article constitutionnel, devrait être de la prérogative de l'État.

Fiscalité écologique

La Ville connaît une crise des revenus sans précédent. Depuis 2012, les recettes fiscales baissent, et notamment les recettes sur les personnes physiques. Dans ce contexte, il serait téméraire d'envisager une baisse fiscale sans la compenser par une nouvelle entrée d'argent.

Néanmoins, force est de constater que, pour attirer de nouveaux habitants, l'attractivité fiscale a probablement son rôle à jouer. Ainsi, le Conseil communal entend mener des réflexions sérieuses quant à la possibilité d'une baisse fiscale au niveau communal, laquelle pourrait notamment être compensée par des actions incitatives pleinement assumées et qui s'inscriraient dans une politique écologique souhaitée par le Conseil communal.



Une Ville ouverte, transparente et communicante

Communication et promotion

Corriger le déficit d'image qui colle à la Métropole horlogère et tordre le cou à des préjugés tenaces tels l'enfer fiscal ou l'éloignement relève du défi sisyphien. Il est pourtant crucial d'y parvenir. Dans le souci d'optimiser les actions de promotion et de communication, une commission de la communication et de la promotion réunissant des acteurs politiques et d'experts est constituée en ce début de législature avec comme objectif d'accompagner les déploiements à venir.

En direct du Conseil général

Afin de resserrer les liens entre Autorités et population, afin de renforcer la transparence utile et nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions et afin de favoriser la compréhension des enjeux et l'intérêt pour la chose publique, le Conseil communal entend pérenniser la diffusion en direct et en intégralité sur Internet des débats du Conseil général.

Un mensuel de la Ville dans toutes les boîtes aux lettres

Pour répondre aux nécessités croissantes d'informations fiables et distanciées, dans un monde aux plateformes de communication de plus en plus nombreuses mais mouvantes, instables et instantanées, le Conseil communal assurera le lancement d'un mensuel officiel de la Ville. Distribué en tout-ménage sur papier recyclé, il atteindra simultanément l'ensemble de la population, ce que ni les infolettres diffusées par plusieurs émetteurs de la Ville, ni le site internet officiel ni les réseaux sociaux ne permettent d'obtenir actuellement.

Un tel support, en mettant en relief les événements phares, les débats et décisions politiques, l'actualité des commerces (magasins, cafés, restaurants, etc.) et les événements économiques comme le salon TWS encouragera chaux-de-fonnières et chaux-de-fonnières

à vivre leur ville, en renforçant d'autant leur sentiment d'appartenance et de fierté, et indirectement, de renforcer la cote et l'attractivité de la cité.

Rayonnement intérieur et extérieur

Pour faire rayonner plus encore la Ville et accroître sa cote de sympathie, tant auprès de ses citoyen.ne.s que de ceux des régions voisines, des actions participatives (projets d'aménagement, concours, appels à slogans, etc.) seront conçues et déployées. Dans cette même perspective, la Ville soutiendra avec énergie la Fondation pour la mise en valeur du site inscrit dans ses deux événements phares : la célébration annuelle de l'Urbanisme horloger sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (27 et 30 juin de chaque année) et la Biennale du patrimoine horloger, rendez-vous qui touche à l'essence de notre cité et dont les retombées médiatiques sont très importantes.

Une ville à l'administration facilitatrice et bienveillante

Accueil de qualité et accompagnement dynamique des projets et impulsions privés

Les différents services de l'administration communale sont aujourd'hui disséminés dans plusieurs bâtiments de la Ville. Afin de rendre l'accès aux prestations publiques plus simple et convivial et d'améliorer la qualité des réponses aux demandes des citoyen.nes.s, mais également dans un objectif d'optimisation des ressources (tant personnelles, que matérielles ou au niveau des locaux), le Conseil communal étudie la possibilité de créer un Service à la population, lequel centraliserait physiquement et numériquement les prestations courantes qu'un.e citoyen.ne peut demander à l'administration communale.

Il s'agira en outre de renforcer une culture d'entreprise bienveillante où le/la citoyen.ne sera accompagné.e dans toutes ses démarches, et non simplement aiguillé.e d'un service à un autre. En ce sens, des améliorations peuvent en particulier être réalisées dans le cadre des manifestations organisées en ville, en nommant par exemple un référent qui accompagnerait le/la demandeur.euse dans toutes les nombreuses démarches qu'il/elle doit effectuer auprès de la Ville.

Enfin, il sera mis en œuvre un accueil particulier et privilégié pour les nouveaux.elles citoyen.ne.s, en complément de la cérémonie en leur honneur organisée chaque année, dans l'objectif d'en faire d'emblée des ambassadeurs. rices de La Chaux-de-Fonds.

Fidélisation des collaborateurs

Pour atteindre ces buts ambitieux avec l'appui de tous ses collaborateurs, le Conseil communal envisage également, dans un objectif de fidélisation, d'améliorer autant que possible l'attractivité des conditions de travail de la fonction publique.

Intégration des diversités et des projets citoyens

La population chaux-de-fonnière est extrêmement diverse et cosmopolite, ce qui représente à la fois une richesse et un défi. L'intégration de chacun.e et les occasions de rencontres (telle la fête des voisins) doivent être développées afin de favoriser le vivre-ensemble.

Dans cette perspective, un poste de délégué.e à l'intégration a d'ores et déjà été budgété pour 2021. Cette personne référente sera notamment chargée de répondre aux nombreuses sollicitations visant à fédérer les différents groupes et communautés de la ville, voire à faciliter leurs contacts avec les autorités.

L'école, lieu par excellence d'intégration, poursuivra son travail d'intégration socio-professionnelle des élèves en situation de vulnérabilité. Il s'agira de consolider les collaborations avec l'office de l'assurance-invalidité, le service de l'action sociale et les acteurs économiques de la place, afin d'élargir et de pérenniser le concept TE+, c'est-à-dire favoriser la réussite scolaire au travers de la réalisation d'un projet professionnel permettant une insertion facilitée dans la vie active.

Accompagnement des familles et des dynamiques locales

Il s'agira de poursuivre les efforts visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans le domaine de l'accueil extrafamilial, en travaillant à la mise en œuvre d'une offre de prise en charge des élèves dans le cadre d'une journée

continue, à même de renforcer les ponts entre les familles et les milieux culturels et sportifs. L'accès aux activités associatives doit ainsi être encouragé.

En outre, garantir un accès pérenne à des infrastructures de soins et de santé performantes apparaît essentiel. À ce propos, l'encouragement de l'installation des médecins de famille notamment et le développement du site chaux-de-fonnier au sein de RHNE donnent une image positive et contribuent à l'attractivité résidentielle. Par ailleurs, convaincus que l'un des éléments d'attractivité est également dépendant de la qualité de l'offre d'activités pour les habitant.e.s et de la vitalité du monde associatif dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs, il s'agira aussi de soutenir les initiatives qui concourent à faire de La Chaux-de-Fonds une ville où il fait bon vivre.





Conseil communal
Espacité 1
Case postale 370
2301 La Chaux-de-Fonds